

Saint Julien

le journal

Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
2018

Votre périodique municipal d'informations

N°14

Élection du conseil municipal des jeunes

Conseil municipal des jeunes



Comme nous vous l'avions annoncé à plusieurs reprises et dans le cadre de son programme électoral, la municipalité vient de mettre en place son premier conseil municipal des jeunes.

Dès la rentrée de septembre 2018, les enseignants, aidés de l'animatrice, se sont mis activement au travail avec les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 afin de les informer sur des notions telles que la citoyenneté, le vote, les élections, le conseil municipal et le maire, la démocratie... Ensuite, les enfants candidats parmi les CM1 et CM2 ont préparé leur profession de foi. Une campagne électorale très active s'est alors déroulée (affichage, spot vidéo, débat public) lors de la première quinzaine d'octobre. Le lundi 15 octobre 2018, a eu lieu la première élection d'un Conseil Municipal des Jeunes avec urne, isolements, bulletins de vote, enveloppes et dépouillement avec feuilles d'émargement. Quatorze jeunes ont ainsi été élus, Adam, Clémentine, Jean, Leyhan, Lukas, Rubys, Savannah, Mélija, Jules, Renan, Typhaine, Justine, Mélinda et Jade.



A l'issue de ce scrutin, deux commissions ont été créées afin d'orienter ces jeunes élus dans leurs démarches et les aider dans l'élaboration de leurs nouveaux projets. Ces commissions ont été dénommées :

Commission Environnement - Aménagements village

Commission scolaire - Social - Inter-génération
Elles se réunissent de façon régulière, afin de préparer une réunion plénière qui aura lieu, en présence de M. le Maire, à chaque fin de trimestre et au cours de laquelle les projets déjà 'ficelés' pourront être présentés.

Les projets retenus seront ensuite exposés en conseil municipal (des adultes) afin d'être étudiés et soumis, à délibération.

Le Conseil Municipal des Jeunes est élu pour deux années scolaires.

La création de ce CMJ était un point qui tenait particulièrement à cœur au conseil municipal en place qui reste convaincu qu'associer les jeunes à la vie du village leur permettra d'acquérir une meilleure connaissance de la vie locale en

favorisant notamment le rapprochement entre les générations. En parallèle, la municipalité pourra améliorer ses actions en tenant compte des idées apportées par ce CMJ.

Éditorial



L'humoriste a dit «Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer !»

Vous ne le saviez sûrement pas car ces «messieurs qui nous gouvernent» ne l'ont pas crié sur les toits, l'aide qui nous était allouée par la CAF, sous forme d'un virement de 17 895 euros, pour la bonne marche de notre garderie nous a été supprimée cette année. Cette indemnité, qui nous permettait d'équilibrer notre budget périscolaire et de maintenir des tarifs de cantine et garderie acceptables pour les enfants, représentait environ 12% du budget de fonctionnement de cette structure. Alors bien sûr, on ne nous a pas dit qu'on nous la supprimait mais que, dorénavant, pour l'avoir, il fallait que nous fassions entrer la garderie dans notre ALSH.

Sauf que pour y parvenir, il fallait répondre à deux conditions incontournables à savoir :

- Avoir une directrice diplômée
- Appliquer les tarifs modulés

Si pour la seconde condition, nous ne sommes pas entièrement opposés (encore faut-il voir ce que signifie modulé, en n'oubliant pas que nous avons un budget à équilibrer et que modulé ne signifie pas forcément inférieur...), la première coince en ce sens qu'une Directrice d'une telle structure doit avoir des diplômes lui permettant de prétendre à des rémunérations toutes autres.

De plus nous n'avons pas cette personne au sein de notre collectivité. Résultat des courses : nous resterons, pour l'instant, dans la configuration actuelle et nous devons nous assoir sur une aide de 17 895 euros.

Quand, en parallèle, on nous supprime une partie du bénéfice de la taxe d'habitation qui représente, à elle seule, près de 13 % du budget total de fonctionnement de la commune et qu'on le remplace par une promesse du Président qui dit «À moyen terme, il s'agira de repenser totalement, en concertation avec l'ensemble des élus, notre système de fiscalité locale. Une réforme globale sera présentée au printemps 2019. Elle visera de donner à toutes les collectivités de France les moyens de porter leur développement.» (Extrait de la lettre aux maires du 16 novembre 2018), on est en droit de se demander ce que sera demain...

Mais le plus fort dans cette histoire est que dans une émission TV du mois d'octobre, le Ministre chargé des Relations avec le Parlement annonce, sans sourciller, 'Les dotations d'états aux collectivités n'ont pas baissé d'un centime'. Cela confirme le vieil adage qui nous apprend que 'Mentir avec adresse est le talent des politiques'.

Marie-Joséphine sonne à nouveau

Histoire de clocher



Voilà « Marie Joséphine » sonne à nouveau après être restée muette depuis le 9 août, suite aux violents orages qui s'étaient abattus sur notre village et la région à l'époque.

Il a donc fallu engager des réparations et ces travaux de maçonnerie ont été effectués par l'entreprise « ROLLIN » qui a repris le faitage en béton qui avait explosé et y a scellé la croix.

Concernant la partie électrique de commande du marteau de la cloche, c'est l'entreprise Poitevin (spécialisé en art campanaire et horlogerie

d'édifice) de St Privat des Vieux qui est intervenue. Elle a remplacé l'horloge et le mécanisme de tintement, mis en place le coffret de sécurité au clocher fait les branchements et les essais.

Les travaux réalisés sont financés en partie par l'assurance et après le passage d'un expert qui a accepté les devis avec un abattement de 25 % dû à la vétusté de l'installation.

Il reste donc à la charge de la collectivité 999 € à régler pour la maçonnerie et 1851,60 € pour la partie électrique.



L'AB la Peyrolaise maintient le cap

Le nombre de licenciés dépasse les 50 : ce qui fait de St-Julien la deuxième équipe du Gard après Bagnols sur Cèze.

L'école de boules est stabilisée sous la houlette de Virginie Piqueras, les 6 jeunes se montrent très assidus et prennent plaisir à se rencontrer le Mardi en fin d'après-midi.

L'AB la Peyrolaise organise en 2019 ses 3 concours habituels dont le challenge "Jeannot" Barnouin les 19 Janvier et 2 Février (phases de qualification) et le 16 Février (la Finale), il y aura aussi le concours des vétérans le 9 mai et pour finir le 16 Quadrettes le 7 Septembre prochain.

D'autre part, le club s'est engagé dans l'organisation de nombreuses compétitions officielles en 2019.

Il y aura le championnat départemental Quadrettes masculins 3° et 4° division les 23 et 24 Juin, puis le championnat inter-régional triples féminines le 23 juin, et pour finir le trophée de France mixte régional le 30 Juin.

C'est l'occasion pour vous de venir et de faire connaissance avec ce "Sport Boules" si intéressant à pratiquer ou à regarder.



Peupliers abattus à la Bécharine

Quelques peupliers longeant les abords du lotissement 'Beau soleil', situé quartier de la Bécharine (partie ouest) présentait un danger pour les riverains. Nous avons dû faire procéder à leur abattage.

La société 'l'arbre et la manière' a donc été sollicitée et a procédé à ces travaux courant octobre.

Les branchages ont été broyés et emportés. Quant aux morceaux

plus importants, troncs et branches, ils ont été débités et laissés sur place (zone ancienne station d'épuration). Les administrés ont été informés de la possibilité de venir les récupérer par une annonce sur le site municipal. Apparemment, cela a bien fonctionné car, aujourd'hui, presque tout le bois coupé a été récupéré.



Noël en fête à l'école



La semaine juste avant les vacances a été riche en émotions pour les élèves de l'école peyrolaise.

Le Père Noël est passé dans toutes les classes pour offrir à chaque enfant de l'école le traditionnel livre cadeau.

Les élèves ont ensuite pu assister au spectacle de ventriloque et de magie de Miss Mouflette financé par l'APE.

Enfin ils se sont régalés avec le goûter offert par les municipalités composé de brownies et de sablés confectionnés par le boulanger de St Julien avec un bon chocolat chaud.

Le vendredi précédent, tous les élèves de l'école ont interprétés des chants de Noël lors d'une première chorale et ont fabriqués des objets de Noël que les enseignants ont vendus au Marché de Noël organisé avec l'APE.

Avec tout ça leurs vacances de Noël étaient bien méritées pour l'ensemble des élèves !

Association des Parents d'Élèves

Alliance Peyrolaise Enflammée... Euh...Non pardon ! APE signifie bien Association des Parents d'Élèves.

Jeune belle, dynamique et motivée, la nouvelle APE forte de ses membres actifs et ses bénévoles, s'investit de tout cœur pour remplir au mieux sa mission.

Au programme de cette année scolaire :

Les minis Peyrolais en sorties : cinéma à gogo, salon du livre, cascade et parc Alexis Gruss.

École animée : petit-déjeuner pour nos petits gloutons, jardiniers et artistes en herbe, jeux de cours.

Mini et maxi Peyrolais pourront se réunir lors des « animations village » :

- Vente de sapins & confection de décorations ;
- Marché de Noël avec papa Noël, son paparazzi et ses lutins ;
- Goûter de Noël et son spectacle « magie de Noël » ;
- Le traditionnel loto de l'école ;



- Carnaval et son bal costumé ;
 - Fête de l'école et son DJ endiablé !!!
- Nous espérons faire bien plus encore pour nos

mini-peyrolais, toute notre équipe compte donc sur votre soutien, enfants, parents, grands-parents, oncles et tantes et amis de Saint Julien.

Pages intérieures :

**Brèves - AB la peyrolaise - Peupliers - Noël à l'école - APE - Conseil municipal des enfants - repas des anciens - Conseils municipaux - Dossier centenaire de l'armistice - État civil - Sécurité à l'école - Borne WIFI - Remerciements - Travaux suite aux orages - Dame Tartine - Station d'épuration - SDIS - Cantine et garderie - Aménagement déchetterie - Font d'Orgues - Frelon asiatique - Monument aux morts
Mot du Maire - Sudoku - Mots Croisés - Image d'antan**

Brèves

Renforcement de l'alimentation électrique du quartier Jonade Nord.

C'est un chantier qui se termine. Les poteaux et câbles avaient été installés au printemps et depuis plus rien, mais voilà c'est fait. Souhaitons qu'il y ait moins de soucis d'alimentation électrique dans ce quartier.

Les bois de la Boissonade



La météo de ces derniers jours n'a vraiment pas été coopérative pour l'exploitation des bois.

Pour les pins, leur exploitation et débardage a dû être interrompue par l'agent forestier de l'O.N.F. car les engins faisaient trop de dégâts dans les parcelles et de trop profondes ornières.

Pour les coupes affouagères qui n'avaient pas pu être terminées, notamment à cause de l'exploitation des pins, on a proposé à l'agent de l'O.N.F. de prolonger le délai au 30 juin 2019 et on a eu son accord. Pour la coupe de bois à brûler qui avait été vendue à M. Donnadieu, il y a eu du retard dans son exploitation, apparemment il en a repris l'exploitation, mais il a des pénalités de retard qui sont fixées par le règlement de l'O.N.F.

Obligations Légales de débroussaillage



Nous rappelons aux administrés habitant en bordure d'espaces boisés qu'ils sont dans l'obligation de débroussailler afin de limiter les risques d'incendie. Nous avons été relancés, à ce sujet, par la collectivité forestière d'Occitanie. Les modalités de débroussaillage sont disponibles sur le site de cet organisme (https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/old_30/). Merci de faire le nécessaire.

Doléances gilets jaunes



Afin de recueillir les doléances des gilets jaunes, une boîte a été placée au bureau « accueil » de la mairie. Elle est destinée à recevoir tout type de message que les administrés souhaitent envoyer aux représentants de l'état dans le cadre des manifestations de ces deux derniers mois. Une information individuelle, concernant la suite donnée à leur courrier, sera envoyée aux signataires.

Premier conseil municipal des jeunes : séance plénière



Le conseil municipal des jeunes a tenu sa première réunion plénière, le 20 décembre à 17 heures, en salle des professeurs. Cette réunion fait suite aux deux séances de travail des commissions sur des sujets préalablement sélectionnés par les élus. Ces deux commissions ont ainsi travaillé sur des projets concernant principalement quelques aménagements ou rénovation aux abords du groupement scolaire, une sortie pour les enfants de l'école et des rencontres inter-générationnelles. D'autres idées, annoncées lors de la campagne électorale, ont été plus succinctement évoquées. Elles seront, bien évidemment, abordées lors des prochaines séances de travail et, pour certaines, soumises à l'approbation du CMJ, lors de sa réunion plénière programmée le 18 avril 2019. Le conseil Municipal des jeunes est en train de prendre ses marques. Il progresse lentement

mais, bien encadré par Christel, les idées vont se mettre en place et nul doute que les propositions de ces jeunes élus ne manqueront pas d'originalité et de bon sens. Veuillez trouver, ci-contre, le compte-rendu de la première réunion plénière qui a donné lieu à deux délibérations favorables sur les projets présentés.

Réunion plénière du jeudi 20/12/2018 (17h-18h)

Présents : Rubys Imbert-Krumb, Méline Tanguy, Méline Marin, Leyhan Discours, Adam Chaïal, Typhaine Pougny-Chloé, Savannah Lataillade-Leduc, Renan Perollet-Dufour, Jean Deloye-Baillou, Jules Mucha, Justine Rollet, Jade Vecilla, Clémentine Collier, Lukas Duivon.
Équipe d'accompagnement : René Fabrègue, Christiane Millien, Chrystelle Barnouin, Christel

Fernandez

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jean Deloye-Baillou

1 – Présentation projet rénovation peinture du pont de l'école :

Méline et Savannah présentent le projet : repeindre les rampes du pont de l'école. Elles se sont renseignées auprès de Christophe, agent municipal, qui leur a dit d'aller chez Mr Bricolage. Savannah y est allée et a demandé un devis. Le nombre de pots de peinture est estimé à trois. Prix du devis : 78,60 €. Couleur : blanc.
Décision du Conseil Municipal

Pour : 10
Contre : 2

Abstentions : 2

Accepté

2 – Présentation projet panneau bibliothèque municipale :

Jade et Clémentine : Afin de mieux annoncer la bibliothèque municipale, des panneaux en contre-plaqué et de la peinture ont été achetés et les enfants ont commencé à peindre. Les filles doivent mieux se renseigner auprès des bénévoles de la bibliothèque..
Décision du Conseil Municipal

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 7

Unanimité

3 – Présentation projet sortie jeunes :

Projet sortie accroche aventure pour les enfants du CP à la 6ème. Après renseignement auprès du parc Accroche Aventure, ce dernier propose une journée complète où les enfants alterneraient des jeux au

sol (parcours d'obstacles, course d'orientation...), des descentes de luge sur bouée et bien sûr l'accrobranche.

Proposition de 15 % de remise sur le prix initial qui est de 16 €. Cela ramène le prix à 13,60 € pour l'instant.

Les enfants ont déjà récolté 270 € lors de la vente de gâteaux le jour du marché de Noël d'Aiguèze. Ils proposent de faire d'autres actions de vente comme vente de crêpes à la sortie de l'école, vente de chocolats...

Il est proposé de demander à la mairie si elle accepterait de participer.

Des éléments complémentaires sont à fournir afin de pouvoir voter ce projet.

Essayer de savoir qui serait intéressé par cette sortie ?

Combien d'enfants ?

Faire une affiche explicative et une fiche d'inscription.

Préciser quelle part restera à la charge des participants.

Le CSSI doit encore travailler le projet et le présentera à la prochaine séance plénière du 18 avril 2019.

4 – CSSI : Proposition projet pour l'organisation d'un goûter avec les personnes âgées :

Jules souhaite organiser cette rencontre les enfants et les personnes âgées afin qu'ils apprennent à mieux se connaître.

Il sera aidé par Justine, Typhaine et Renan.

5 – Commission Scolaire – Social – Inter-génération et Commission Environnement – Aménagement Village : Proposition projet aménagement temps calme pendant les récréations : Typhaine et Clémentine doivent se renseigner auprès des enseignants.

Il n'y a pas d'âge pour faire la fête



Ce dimanche 2 décembre 2018, le CCAS porte comme chaque année, une attention toute particulière à ses aînés lors d'un repas qui leur est spécialement réservé. Après un discours très émouvant de Madame Françoise Casadevall, membre du CCAS, Madame La Présidente Christiane Millien a honoré les doyens de notre village en leur offrant un beau bouquet de fleurs pour la dame et un coffret de bon vin pour le monsieur. Compression de Pompadour et bloc de foie gras, couronne

de carrel, chausson de noix de veau à la crème, fromage et dessert, les plats s'enchaînaient et l'avis de tous les invités était unanime : « délicieux ». Nous avons pu, grâce à la troupe « Frenchy Spectacles », assister à une prestation digne d'un cabaret et finir notre après-midi par quelques pas de danse. Ce sont 85 convives qui sont venus partager ce repas festif sans oublier les 40 colis que nous avons eu le plaisir de distribuer aux personnes n'ayant pas pu se déplacer.



sarl
FREDERIC ROLLIN
RENOVATION
CONSTRUCTION
MAÇONNERIE DÉCORATIVE
TRADITIONNELLES
TOITURE
PISCINE

1297, CHEMIN DES BRUYÈRES
30130 ST PAULET DE CAISSON
Port : 06 70 98 25 04
TEL - FAX : 04 66 82 39 15
contact@maconnerie-rollin.com
www.maconnerie-rollin.com

le Domaine
Chapelier
Vins biologiques
bouteilles et petit vrac
Christine, Pierre et Julien Guiguc
32 chemin de moze
30760 St Julien de Peyrolas

04.66.82.13.08
contact@domainechapelier.com
www.domainechapelier.com

IMPRIMERIE
DE PROVENCE
Création
Infographie
Impression
Façonnage

Tous travaux publicitaires et administratifs

221, av. Gaston-Doumergue - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT
Tél. : 04.66.39.22.62 - Fax : 04.66.90.73.92
imp.provence.pse@wanadoo.fr • www.imprimerie-provence.fr

St Julien de Peyrolas (30)
9 Route de Barjac 44.584833 - 4.562382

Accroche Aventure
7 parcours
1 tyrolienne
Des 3 ans

07 89 91 03 85
accroche-aventure.com

au pied des gorges
de l'Ardèche

FANA INFORMATIQUE
Saint Alexandre
votre service depuis 1995
Professionnels
Collectivités Particuliers

NOUVEAU MAGASIN
Nouvelle adresse
Accès facile—Parking gratuit

Des produits de
marque et de qualité

Son, Multimédia, jeux
Un tas d'idées cadeaux
pour tous les budgets

Païement en
3 fois sans frais

Informatique—Multimédia—Consommables—Réseaux
Mobilier de bureau
Réparation informatique toute marque en atelier et sur site

Zac René Dumont—Saint Alexandre
En bordure de la nationale sortie Pont St Esprit direction Bagnols
04 66 39 10 80
www.fana-informatique.com

Le Bistrot
Café - Brasserie - Pub

Tél. 04 66 50 46 91
lebistrot.30130@orange.fr
7, avenue Gaston Doumergue - 30130 Pont Saint Esprit

Conseil municipal du 9 octobre

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON
 Démissionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS
 Absents : Aline MORENO
 Excusé(s) : Agnès BRINGUIER
 Pouvoirs(s) :
 Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL
 M. le Maire demande au conseil de retirer un point à l'ordre du jour, la Demande Modificative sur le budget communal. Accord à la majorité.
 Retour à l'ordre du jour.

RODP Télécom

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;
 Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;
 Vu le dossier technique remis par les opérateurs au titre de l'arrêté du 26 mars 2007 ;
 Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 – d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,
 Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2018,, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants : S'entend par artère :

	tarif/km	Kms	sous-total	Total
Artères asphaltes	52,38	13,972	731,85	731,85
Artères souterraines	39,28	14,476	568,6	568,61
Surprise au sol	20	0		
		Total		1200,47 euros

- Dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- Dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 - d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendu exécutoire.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

RODP EDF

Mr le maire propose d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants :

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assait la valeur sur la population de la commune : 203 euros pour 2018
 ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1er janvier.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : néant
Adopté à l'unanimité

Suppression poste AAT ppal 2ème avancement grade

Vu le code général des collectivités territoriales
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
 Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 30 août 2018
 Mr le Maire propose, suite à l'avancement de grade d'un Agent, la suppression d'un poste d'adjoint Administratif principal 2ème classe TC et de modifier le tableau des effectifs

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : néant
Adopté à l'unanimité

Suppression poste ATT ppal 2ème départ en retraite

Vu le code général des collectivités territoriales
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
 Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 30 août 2018
 Mr le Maire propose, suite au départ en retraite d'un Agent, la suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 2ème classe TNC et de modifier le tableau des effectifs

Demande d'aides suite aux intempéries du 09.08.2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux intempéries du 9 août 2018, la commune a été fortement impactée.

Vu l'étendue des dégâts causés par ces intempéries, la municipalité a donc sollicité une aide financière auprès de la Préfecture du Gard afin de remettre en état les voiries les plus touchées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que c'est à la commune de solliciter une telle aide financière au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques auprès de la Préfecture du Gard.

Le coût de la remise en état des voiries les plus impactées est estimé à 253 066 € HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions d'équipement au titre de la Dotation de solidarité auprès de la Préfecture du Gard.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : néant
Adopté à l'unanimité

Subvention conciliateur de justice.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice du Gard.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : néant
Adopté à l'unanimité

Application du jugement à l'encontre de Mr Mancheron

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le jugement rendu le 02 octobre 2018, par le Tribunal Administratif de Nîmes, ce dernier rejette la requête de Mr Mancheron et le condamne à payer la somme de 1 200€ à la commune de Saint Julien de Peyrolas, prise en la personne de son maire en exercice, au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : néant
Adopté à l'unanimité

Contrat apprentissage CAP petite enfance 2018-2019

Vu Le code général des collectivités territoriales,
 Vu La Loi N°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail.

Vu Le Décret N°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu Le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
 CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt, tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ; il est proposé au conseil municipal

- le recours au contrat d'apprentissage
- de conclure dès la rentrée scolaire 2018/2019 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant

Service	Diplôme Préparé	Durée de Formation
Ecole Communale	CAP Petite Enfance	2 ans

De DONNER POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Cession parcelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
 Dans le but de régularisation de propriété, Mr Serge PASCAL cède gratuitement à la commune la parcelle n°A2271. , les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Décision modificative budget de l'eau

Monsieur le Maire propose la Décision modificative suivante sur le Budget de l'eau et de l'assainissement

Dépenses investissement :
 Chap 20 : Compte 2031 - 30 000 €
 Chap 23 : Compte 2315 - 20 000 €
 Chap 21 :Compte 21532 + 50 000 €

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Clocher.
 Lors des violents orages du mois d'août, le clocher a reçu la foudre qui a provoqué de gros dommages, tant au niveau de l'ouvrage qu'au niveau du mécanisme et de l'électronique qui le commande. Afin de se faire rembourser les lourdes réparations nécessaires, une déclaration de sinistre a été ouverte auprès de notre caisse d'assurances. A ce

titre, un expert viendra inspecter l'état des dégâts, le 25 octobre prochain.

• Abbatage et élagage

Afin de mettre en sécurité une portion du domaine public, quartier la Bécharine, nous avons sollicité une société spécialisée dans le domaine de l'élagage et l'abattage des arbres. Son travail terminé, cette entreprise a évacué les plus gros morceaux et a laissé, à l'entrée de l'ancienne déchèterie, les morceaux qui peuvent être utilisés pour le chauffage particulier. Les Peyrolais peuvent le récupérer jusqu'à épuisement du tas

• ADAP Agenda d'Accessibilité Programmée

Un Agenda d'Accessibilité Programmée nous avait été demandé par la préfecture avec, à la clé, une amende de 2500 euros en cas de non respect de cette directive. C'est dans ce cadre-là que nous nous étions exécutés et avions coché sur cet agenda un certain nombre d'opérations sur nos bâtiments et espaces publics. Nous avions pris soin, à l'époque, de mettre en premier les travaux le moins onéreux. Nous en arrivons, aujourd'hui, aux travaux un peu plus coûteux. Or, compte tenu des dépenses consacrées aux diverses remises en état, suite aux intempéries du 9 août, le budget de la commune a subi quelques entailles. Nous allons donc, en relation avec les services de l'état, revoir cet agenda en fonction des moyens actuellement à notre disposition.

• Conseil Municipal des Jeunes

Comme annoncé, le Conseil Municipal des Jeunes est entré dans sa phase initiale, à savoir, la campagne électorale. A ce sujet, une présentation des candidats a été réalisée et la campagne de chacun va pouvoir être visionnée. Ce sera ensuite l'heure des élections qui auront lieu, au foyer socio-éducatif, le lundi 15 octobre. Une fois les résultats proclamés, deux commissions seront formées pour se mettre rapidement au travail et préparer les premiers dossiers présentés lors de la réunion plénière de décembre. Bon vent à eux.

• Patrimoine

Dernièrement, la mise en vente de deux biens immobiliers (une maison et un terrain) ont été annoncées à la mairie. Il se trouve que ces deux ventes sont susceptibles d'intéresser la municipalité. Elles n'ont ni la même valeur ni le même contenu. Une réflexion a donc été lancée, avec quelques arguments à la clé (coût, destination, aides éventuelles), dans le but de savoir quel pouvait être le bien le plus intéressant pour la collectivité. Une décision doit intervenir très rapidement.

• Écoles

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail de nos élèves, nous avons sollicité plusieurs entreprises pour la confection (et éventuellement la pose) de rideaux ignifugés pour certaines classes de l'école primaire, pour l'école maternelle et pour la cantine scolaire. Après étude des propositions reçues, nous lancerons les travaux.

• Le SDIS

Le SDIS est financé à 91% par les collectivités territoriales gardoises et la loi de 1996 a laissé le soin au Conseil d'Administration de déterminer le montant de cotisation de chaque commune. Après 20 ans d'application de ces règles, le Conseil d'Administration a jugé utile de le réformer. La cotisation des communes est, depuis, calculée en fonction du nombre d'habitants, du potentiel financier, de l'éloignement de la caserne et du nombre d'interventions. Pour St Julien, le montant de la cotisation est de 30.000€ et elle devrait baisser très légèrement dans les 3 ans à venir.

• Débroussaillage

Le conseil municipal prend note d'un courrier de M. le Préfet, relatif au contrôle des OLP (Obligations Légales de Débroussaillage), lui ordonnant la mise en place d'une stratégie de contrôle. Aidé par les services de l'état, il va lancer les actions préconisées afin de satisfaire l'ordre reçu.

Saint Julien de Peyrolas, le 10 octobre 2018
 Maire, René FABREGUE





FCES

ÉTUDE, MISE EN SERVICE, INSTALLATION ET DÉPANNAGE

FROID, CLIMATISATION RÉVERSIBLE,
POMPE À CHALEUR

04 66 39 21 81 / 06 13 29 59 97

Conseil municipal du 21 novembre

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, M.s, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON
Démissionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS
Absents : Aline MORENO
Excusé(s) : Agnès BRINGUIER
Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

SIVU désignation titulaire et suppléant

Suite aux mouvements des élus, M. le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIVU « Syndicat intercommunal à vocation unique des massifs du Gard Rhodanien ».

Sont candidats :

- Titulaire : Jeannick VALLIER
- Suppléant : Jean ROCHE

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

SIIG désignation titulaire et suppléant

Suite aux mouvements des élus, M. le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIIG « Syndicat intercommunal d'information géographique ».

Sont candidats :

- Titulaire : Jacques RAMIERE
- Suppléant : Jean ROCHE

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

SABRE désignation titulaire et suppléant

Suite aux mouvements des élus, M. le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SABRE « Syndicat d'assainissement de Bagnols sur Cèze et sa région ».

Sont candidats :

- Titulaire : Jacques RAMIERE
- Suppléant : Jeannick VALLIER

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Délégation signature urbanisme

En son absence M. le Maire propose de donner délégation de signature, pour les dossiers d'Urbanisme à son premier adjoint, Jacques RAMIERE. Délégation relative à la délibération 2018-06-030 voté en conseil municipal le 7 juin 2018.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Décision modificative 2

Suite aux intempéries du 9 août dernier et aux dépenses importantes consenties pour la remise en état des voiries, fossés, talus et autres, le budget préalablement prévu pour la remise en état et la maintenance annuelle des voiries communales a été totalement utilisé.

Il reste cependant des travaux à engager et, de fait, des dépenses à prévoir.

Bien qu'une demande d'aide à l'état ait été demandée, par la préfecture, au titre de la solidarité et sachant que, dans le meilleur des cas, celle-ci nous parviendrait au mieux en automne 2019 (pour quel pourcentage ?), il est nécessaire de réalimenter le compte budgétaire 2151 (travaux de voiries) en vue du paiement des factures à venir.

C'est pour ces raisons que Monsieur le Maire propose, à son conseil municipal, la décision modificative suivante sur le budget de la Commune (M14)

Section investissements

Décision du Conseil Municipal

Opération	Intitulé	Compte	Intitulé	Montant
10001	Travaux école Batiments	21312	Bâtiments scolaires	-30 000.00€
10007	Aménagement du village	21534	Réseau d'électrification	-40 000.00€
10007	Aménagement du village	2135	Installation générale agencement	-30 000.00€
10003	Travaux de voirie	2151	Réseau de voiries	+100 000.00€

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Indemnités receveur

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

M. le Maire propose au conseil municipal

- Le versement d'une indemnité, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article du 16 décembre 1983, et ce au taux de 100%.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Catherine REMIOT, Receveur principal.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € par an.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Subvention APE sapins

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 126 € pour l'APE suite à l'achat des sapins de Noël.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Achat de terrain Roche

Dans l'optique de conserver, pour d'éventuels projets futurs, un espace constructible au cœur du village et devant la volonté de M. Alain Roche de vendre sa parcelle N° 1658 cadastrée section A située chemin de la Jonade sud, qui est actuellement en zone réservée dans le PLU de la commune, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal, de l'acquérir pour la somme de 35 000€ (trente-cinq mille euros)

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Achat de terrain Gérosa

Dans l'optique de conserver, pour d'éventuels projets futurs, un espace constructible au cœur du village et devant la volonté de Mme Nicole Gérosa (née Boiron) de vendre sa parcelle N° 1642 cadastrée section A située chemin de la Jonade sud, qui est actuellement en zone réservée dans le PLU de la commune, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal, de l'acquérir pour la somme de 27 500 € (vingt-sept mille cinq cent euros)

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Subvention APE marché de Noël

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 160€ à l'APE pour l'organisation de leur marché de Noël. Cette somme servirait principalement à l'achat des fournitures suivantes :

- 1 sapin 1m75 - 2 m et son support au prix de 45 €
- 2 sapins de 0.8 à 1 m + support croisillon au prix de 15 € l'unité
- Guirlandes de Noël : 50 €
- Diverses décoration de Noël et / ou le matériel nécessaire à leur élaboration 35 €. Soit la somme totale de 160 €

Décision du Conseil Municipal

Pour : 0

Contre : 7

Abstentions : 2

Refus à l'unanimité

Questions diverses

Clocher.

Suite à la visite de l'expert et aux différents intervenants pour la remise en état du clocher, le montant total des réparations s'élève à 13 298 euros dont 10 448 remboursés par notre assurance.

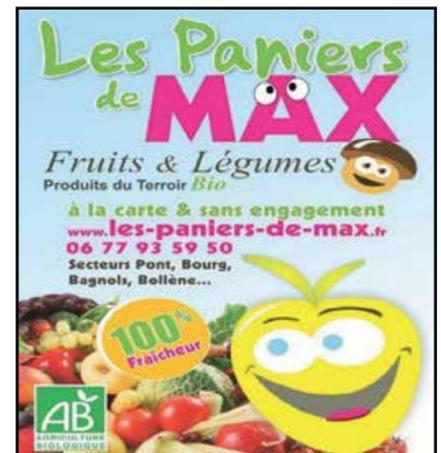
Conseil Municipal des Jeunes.

Lors de leur première réunion, les élus du CMJ nous ont posé la question (très pertinente) au sujet du budget qui allait leur être alloué. Il est bien évident qu'il nous sera difficile de prévoir des dépenses, poste par poste, au niveau du budget communal. En effet, on ne sait pas aujourd'hui, les projets qui vont nous être présentés par le CMJ car leur première séance plénière (au cours de laquelle les projets sont votés à leur niveau) aura lieu en décembre, la suivante en avril et la dernière en juin.

De plus, certains de leurs projets pourront correspondre à des dépenses déjà prévues lors du vote du budget de la commune. Quoiqu'il en soit, on essaiera, lors de l'élaboration de celui-ci, de dégager une enveloppe conséquente.

Saint Julien de Peyrolas, le 22 NOVEMBRE 2018

Le Maire, René FABREGUE



SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Lotissement Les Terrasses de la Jonade

7 Lots livrables fin 2015
De 800 m² à 1200 m²

Libre constructeur

Contact : 06 11 93 64 47

Ets CHARPENTIER

T.P. Sables & Graviers
Bétons prêts à l'emploi

Siège social : 4, Place du Port
30130 PONT SAINT ESPRIT
charpentierbéton@free.fr

Tél : 04 66 39 23 10
Fax : 04 66 39 30 77

Depuis 2014, les manifestations se succèdent dans notre commune pour rendre hommage aux 150 «enfants du village» qui furent et à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, un bel hommage a pu être rendu à tous ces «poilus», qui pour certains n'ont pas eu

Cent enfants face aux 29 soldats



La commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14-18 a commencé dans notre village dès 2014 par une remarquable exposition à la mairie, des animations avec les scolaires et clôturée par un repas convivial comme il se doit. Une façon d'évoquer cette période tragique qui avait modifié la vie de chaque famille et de notre commune.

Dans le cadre de «Regards sur...» L'association



«Culture et Patrimoine» a permis de rappeler les événements importants Grâce aux témoignages des familles peyrolaises. Car pas moins de cent cinquante jeunes peyrolais partirent à la guerre. Certains tués

au combat, d'autres sont revenus avec une santé très altérée. Les mauvaises conditions matérielles, les hivers froids, les gaz ennemis eurent raison de leur vitalité. Certains moururent à l'hôpital, d'autres luttèrent chez eux pendant parfois plusieurs années. De nombreuses familles en France n'eurent pas la consolation de voir le nom de leur fils, leur mari, leur père inscrit sur le monument aux morts. Mais ils étaient bien tous « Mort pour la France ». De précieux souvenirs qui dormaient au fond d'un tiroir reprirent de l'importance : on déplaça les lettres si bien calligraphiées malgré les conditions précaires dans lesquelles elles furent rédigées, peu de fautes d'orthographe même si la scolarité s'arrêtait alors à douze ans.

On note combien les travaux de la ferme les préoccupaient, remerciant pour les paquets envoyés et assurant que tout allait bien pour eux. Les objets familiers leur appartenant furent regardés avec tendresse comme ce modeste briquet, avec fierté comme la médaille militaire, la croix du combattant, la croix de guerre avec palme pour faire oublier une trépanation, une amputation...le fusil aussi, on ne peut tout citer.

L'association va établir un livret pour chacun des soldats en faisant des recherches sur internet, fréquentant les archives départementales, municipales complétant ainsi les informations fournies par les familles. Un travail colossal! De même, les scolaires «adoptant» un soldat vont rédiger des livrets, inventer une correspondance inspirée par les lettres authentiques. Et pour rendre leurs écrits plus plausibles ils «vieillissent» le papier. Un travail de mémoire fabuleux qui mériterait d'être conservé une fois l'exposition démontée.

Pendant ces quatre ans, une prise de conscience collective a animé enfants et adultes. Et c'est sur un brillant feu d'artifice que seront les quatre derniers jours d'animation et que se terminera le 18

novembre 2018 ce vibrant hommage à la jeunesse peyrolaise trop tôt disparue.

Dès le 8 novembre, la cinquième rencontre de «Regards sur...» ouvre les festivités avec un diaporama relatant les événements de janvier à juillet 2018.

Le vendredi 9 une remarquable exposition fut présentée en priorité aux scolaires dans la vaste salle du stade. Car il fallait de la place! Les vingt-neuf soldats peyrolais les y attendaient. Ce fut un moment émouvant de voir leur silhouette bleue horizon, grandeur nature, le casque cachant à demi le visage, se dresser en formation triangulaire au milieu des panneaux, tables et objets exposés. Chacune étant identifiée par une carte-matricule sur sa poitrine mentionnant le nom, le régiment, les dates de naissance et de décès. Les enfants prirent la mesure de leur jeunesse : « Mais ils avaient presque tous vingt ans! Ils se sont passionnés, ont posé des questions. Cette guerre leur devenait vraiment tangible. Ils n'oublieront pas ce face à face avec les poilus peyrolais. Bonne idée de les avoir fait connaître un par un à toute la population d'aujourd'hui. Les larmes sont venues naturellement aux yeux même des plus aguerris.

Cette exposition fut ensuite ouverte au public les samedi 10 et dimanche 11 novembre. On pouvait consulter le tableau et les fameuses fiches sur chaque soldat. Les panneaux de l'agglomération présentaient la chronologie de la guerre, son évolution l'importance des différents moyens de communication : voiture, car, avions, poste etc...Ceux de l'association furent réalisés à partir des nombreux «Regards sur...» témoignant de la richesse des conférences et des minutieuses recherches. Les vitrines étaient riches de collections : timbres,



lettres citations, médailles obtenues pour des blessures, des amputations...

Coté art : des tableaux réalisés pour la commémoration par Régine Deloule, Simone Duffes, avec la participation d'Éliane Ortis et Danielle Arnaud. Une



tranchées de Lagny, Ballade de Somerset Intermède au piano avec Liza Jouve qui interpréta le 1er mouvement opus 14 de Beethoven, Prélude de Debussy et créa une intense émotion en jouant la quatrième barcarolle de G.fauré, tandis que la voix de Cathy Barnouin faisait entendre «la boue» de Maurice Genevois Puis la Chorale «Amis Voix» donna d'autres chants comme «le soldat, quand on a que l'amour, imagine, Halleluyah, La paix sur terre, Douce nuit, douce nuit, Minuit chrétiens». Chants d'espoir et de paix.

Ensuite, retour à la salle polyvalente pour une conférence. Colette Dubois, professeur émérite d'Aix-Marseille-Université a traité, devant un auditoire Particulièrement intéressé, un sujet peu abordé jusqu'alors «les Africains mobilisés, Combattre pour la France en guerre 1914/1918». Ces Africains issus de l'A.O.F, l'A.E.F et des protectorats français, généralement appelés «Tirailleurs Sénégalais», ont pallié aux pertes militaires du début de la guerre et à la dénatalité. Malgré diverses réticences, 600 000 hommes seront ainsi recrutés sur un total de 8 à 9 Millions de soldats mobilisés pendant cette guerre.

L'année 1915 vit la première vague de «recrutement forcé» car combattre pour la mère Patrie ne signifiait rien pour eux.

En 1917 l'enrôlement est plus volontaire en raison de la possibilité d'acquérir la nationalité française sous conditions militaires et linguistiques. Les Africains débarquèrent dans les ports de Marseille et de Bordeaux. Formés au maniement des armes et initiés à la langue Française, ils sont envoyés soit en Orient, soit dans les tranchées voire dans les campagnes et les usines pour compenser le départ des hommes partis au front.

En Afrique équatoriale dans le milieu naturel hostile de la jungle, quelques recrues vont aussi combattre au Cameroun afin d'occuper cette colonie allemande. Dans l'ensemble, la plupart d'entre eux sont retrouvés sur le front occidental et ont découvert un autre monde. Quelques combattants obtiendront des décorations et des grades, mais aucun ne parviendra au rang d'officier.

Les lendemains de guerre présentent un bilan mitigé. Les Africains sont honorés dans les défilés ou les représentations patriotiques. Deux monuments aux morts de « l'armée noire » seront érigés, l'un au Mali, l'autre à Reims.

Ces Africains ont découvert la réalité de la France pays des libertés et de l'égalité plus réelle en métropole que chez eux Cet enrôlement des «tirailleurs



nouvelle rencontre le vendredi soir avait permis d'évoquer la fin de la guerre.

Le samedi 10 à 15h, un public nombreux assistait à l'église à une audition musicale. La chorale « De si, de la » a fait entendre entre autre « le temps du muguet, Nous les enfants de la guerre, Dans les

mobilisés durant la première guerre mondiale. Avec l'aide des écoliers, de nombre de peyrolais, de l'association «Culture et Patrimoine» la chance de revenir vivant de l'enfer des tranchées.

peyrolais de la grande guerre.



clairon sonnait bien fort le «Cessez le feu» Suivi par la chorale «Bel Canto», le discours de M. le Maire puis l'intervention des enfants, tous interprétèrent en cœur «La Marseillaise» puis la foule des Peyrolais se retrouvait autour d'un chaleureux apéritif suivi du repas. Cent cinquante convives dégustèrent un revigorant aligot tandis que les agapes étaient ponctuées de chants par la chorale Bel Canto où «La Madelon» fut reprise par tous. Le trio composé de Cathy Barnouin, de Caroline Burgdorf et Danièle Arnaud interpréta des saynètes inspirées des «Tricoteuses» qu'un enseignant bien connu des Peyrolais - M. Thomas - avait ressorti pour l'occasion de ses archives. Ainsi se termina en bons gaulois que nous sommes, l'hommage à nos vaillants combattants qui croyaient que c'était «la der des der». Leur sacrifice n'a pas été vain mais il a fallu beaucoup de



sénégalais» prendra progressivement sa place dans la mémoire collective en Afrique et en Europe. Un apéritif dinatoire conclut cette très riche journée.

Quant au dimanche 11 novembre, ce fut l'apothéose. Au monument aux morts à 11h pile le



temps pour surmonter les douloureuses peines, du courage pour que la vie continue et que soient glorifiés nos vaillants soldats.

L'implication des écoliers qui ont participé à ce travail de mémoire est remarquable. Il peut faire espérer à un avenir plus radieux le jour où à leur tour ils seront aux commandes de la vie citoyenne. L'engagement de M. le Maire et son conseil municipal, celui de l'association «Culture et Patrimoine en Peyrolais» ont permis pendant quatre ans de vivre ces événements qui ont bousculé notre société. Un moment fort dans la vie de notre village qui restera dans notre souvenir et dans la mémoire collective. Merci et félicitations aux acteurs et organisateurs pour ce travail immense où chacun a donné le meilleur de lui-même. ■



ÉTAT CIVIL

Naissances :

16 septembre : Salyans Amenna, fille de Sinaï Contreras et Olivier Amenna.
23 septembre : Lola Lecomte, fille d'Émilie Delpuech et Vivien Lecomte.
28 novembre : Lucien Eymard, fils de Tat'Yana Romanova et Brice Aymard.
3 décembre : Gabin Albini, fils de Julie Benlian et Socrate Albini.
12 décembre : Olivia Guigue, fille de Charlotte Selve et Paul-Simon Guigue.
13 décembre : Lyvia Servoz, fille de Ludivine Gaillard et Anthony Servoz

Mariage :

24 novembre : Méline Denele et Simon Albini se sont unis.

Décès :

Le 14 septembre 2018, Pierre Guigue s'est éteint à l'âge de 60 ans.
Le 17 septembre 2018, Jacques Gerbon s'est éteint à l'âge de 83 ans.
Le 22 septembre 2018, Lionel Vaselli s'est éteint à l'âge de 63 ans.



Symbiose
solution d'impression



*Photocopieurs, imprimantes, fax, scanners,
matériels informatiques, consommables,
dépannages, maintenance...*

<p>Agence Sud Gard ZA des Tuileries 16 chemin des Tuileries 30390 THEZIERS</p> <p>Tél : 04 66 205 206 Fax : 0 821 481 066</p>	<p>Agence Nord Gard Pist Oasis 131 impasse des Palmiers 30100 ALES</p> <p>Tél : 04 66 75 78 77 Fax : 0 821 481 066</p>
---	--




contact@symbiose-office.fr
www.symbiose-office.com

Conseil municipal du 19 décembre

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Daniel BOIRON.
Démisionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS
Absents : Aline MORENO
Excusé(s) : Françoise CASADEVALL, Agnès BRINGUIER
Pouvoir(s) : Françoise CASADEVALL donne pouvoir à Christiane MILLIEN.
Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

676 171€ maximum 169 042€
Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

MONTANT COMPTES OPERATIONS

Logiciel bibliothèque	1 910.00€	2051	10006
ABP Incremona	2 932.00€	21318	10004
POITEVIN Clocher	7 406.40€	21318	10004
Eis ROLLIN	3 996.00€	21318	10004
TOTAL	16 240.40€		

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Adhésion commune de MOUSSAC au SIIG

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-352-3 du 18 décembre 2003 portant création du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG),

Vu les statuts du SIIG,
Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les articles 38 et 43 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,
Vu l'article 46 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002,
Vu la délibération de la commune de Moussac en date du 06 juillet 2018 sollicitant son adhésion au SIIG,
Considérant que le Comité syndical du SIIG en sa séance du 14 mars 2018 s'est prononcé favorablement à cette adhésion, M. le Maire demande à son conseil municipal :

D'accepter : l'adhésion de la commune de Moussac au SIIG
De modifier : l'article 1 (constitution) et l'article 5 (comité syndical : représentation) des statuts du SIIG

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Révision des tarifs des Redevances sur la facturation de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif 2019 de la redevance pour la pollution domestique ainsi que celui de la modernisation des réseaux sera en baisse sur la demande de l'agence de l'eau. Soit :

- 0.27 €/m³ pour la lutte contre la pollution au lieu de 0.29 €/m³ (redevance sur l'eau potable)
- 0.15€/m³ pour la modernisation des réseaux au lieu de 0.155€/m³ (redevance sur l'assainissement)

Décision du Conseil Municipal

Pour : 9
Contre : 0

Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Sécurité voiries.

Afin de mettre en sécurité une partie des voiries en 2019, notamment la rue des prés et l'entrée nord du village, des études sont lancées ayant pour but la de définir les aspects techniques et financiers de ces deux aménagements. Si pour la première, l'étude a bien avancé, la seconde demande un cahier des charges plus consistant que nous sommes en train d'élaborer en relation avec l'agence technique du département.

Eclairage public.

Après bientôt une année de mise en service de l'extinction de l'éclairage public, un calcul sur les économies réelles va être effectué. Il nous faut pour cela, avoir toutes les factures EDF élaborées sur les consommations réelles. Enfin, notez que les lampadaires de la commune resteront allumés pendant les fêtes de fin d'année.

Conseil Municipal des Jeunes.

La première séance plénière de cette institution aura lieu le jeudi 20 décembre à 17h. Certains sujets seront soumis à l'approbation des membres pour, ensuite, être transmis au conseil municipal pour délibération.

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Nous rappelons aux administrés habitant en bordure d'espaces boisés qu'ils sont dans l'obligation de débroussailler afin de limiter les risques d'incendie. Nous avons été relancés, à ce sujet, par la collectivité forestière d'Occitanie. Les modalités de débroussaillage sont disponibles sur le site internet de la commune.

Calamités agricoles

La commune ayant été reconnue en calamités agricoles pour le gel des abricots et la pluie sur les cerises, il convient aux agriculteurs concernés de remplir les dossiers d'indemnités (Voir affichage à la mairie).

Les jours du Maire 2019

Ils sont fixés au vendredi 31 mai, vendredi 16 août et les mardis 24 et 31 décembre (à partir de midi).

évident qu'il nous sera difficile de prévoir des dépenses, poste par poste, au niveau du budget communal. En effet, on ne sait pas aujourd'hui, les projets qui vont nous être présentés par le CMJ car leur première séance plénière (au cours de laquelle les projets sont votés à leur niveau) aura lieu en décembre, la suivante en avril et la dernière en juin.

De plus, certains de leurs projets pourront correspondre à des dépenses déjà prévues lors du vote du budget de la commune. Quoiqu'il en soit, on essaiera, lors de l'élaboration de celui-ci, de dégager une enveloppe conséquente.

Saint Julien de Peyrolas, le 22 NOVEMBRE 2018
Le Maire, René FABRECUE

FENÊTRES & SOLUTIONS HABITAT

MENUISERIES
PVC - ALU - BOIS

PORTES ♦ FENÊTRES
VOLETS ♦ PORTAILS
STORES ♦ MOUSTIQUAIRES
ISOLATION DES COMBLES

RÉNOVATION & NEUF Conformité BBC et RT 2012

DEVIS GRATUITS TVA 5.5% CREDIT D'IMPÔT FINANCEMENT

ST-JULIEN-DE-PEYROLAS - 04 66 82 97 96

www.menuiserie-bagnols.fr

Dès maintenant, bénéficiez de

30%

du nouveau
Crédit d'Impôt*
Transition
Énergétique

MAÇONNERIE GENERALE

L'artisan proche de chez vous

MARCELLIN PATRICK

Artisan maçon

marcellin.p@wanadoo.fr

Tél./Fax: 04 66 82 12 18
Portable: 06 74 45 75 85

Chemin du Compère
30760 Saint Julien De Peyrolas

AIPP

VOTRE SPÉCIALISTE
INFORMATIQUE & PAPETERIE

INFORMATIQUE : Vente, assistance et dépannage || PHOTOCOPIEURS || PAPETERIE
|| FOURNITURE DE BUREAUX || CONSOMMABLES || MOBILIER DE BUREAUX

35 rue des 3 journées
30130 PONT-SAINT-ESPRIT
T. 04 66 82 22 26

RETROUVEZ AUSSI

sur www.aipp.pro

l'Art des Choix

PIZZAS À
EMPORTER

06 15 08 69 68

Chaque vendredi à St Julien

Le mardi à Barjac • le mercredi à Orgnac
le jeudi à Vagnas • le dimanche à Monteil

Exercices de sécurité à l'école

Sécurité à l'école : exercices réguliers

Chaque année, les élèves et les enseignants de l'école participent à des exercices incendie, évacuation ou intrusion dans l'école. Ces exercices ont pour but d'entraîner les enfants et les adultes de l'école à évacuer ou se confiner en cas de danger imminent.

Dès le lundi 8 octobre 2018, un exercice alerte incendie a été proposé. Les élèves et les enseignants étaient prévenus. Ils doivent quitter les locaux dans le calme et rejoindre le boulodrome pour les élémentaires et le fond de la cours pour les maternelles. Le problème de l'alarme qui ne se déclenche pas a été résolu.

Ensuite, le lundi 5 novembre 2018, un exercice PPMS avec évacuation dans la cantine de toute l'école s'est déroulé sans problème. Il s'agit d'un éventuel risque naturel comme des inondations qui obligeraient les élèves et les adultes de l'école à se réfugier dans le lieu établi par les pompiers afin d'attendre les instructions.

Enfin, le lundi 12 novembre 2018, un exercice alerte intrusion pour l'élémentaire avec le confinement dans les classes a été effectué avec succès puisque



les 5 classes de primaire sont restées confinés 5min sans aucun bruit ni mouvement.

Durant la prochaine période, nous réitérerons ces 3 exercices sans que les enfants soient informés en amont.

Vers la fin de l'année, nous referons les mêmes exercices sans que ni les adultes ni les enfants ne soient au courant.



Accès gratuit à internet

Borne WIFI au village

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'Agglomération du Gard Rhodanien avait décidé d'installer, dans toutes les communes de son territoire, des bornes WIFI permettant un accès gratuit à internet. Ces équipements ont vocation à répondre à plusieurs besoins :

Améliorer l'accueil des touristes en installant les bornes wifi en proximité des zones d'intérêt (espace d'intérêt patrimonial, places et lieux de rassemblement).

Accompagner les socioprofessionnels du tourisme en leur permettant de valoriser ce service pour leurs clients (terrasse de café...)

Améliorer l'accès à internet pour les habitants, en proposant, dans les 44 communes, des zones dédiées avec une connexion gratuite ouverte à tous.

Ce projet a été mené en concertation avec les communes qui ont déterminé, avec l'Agglo l'emplacement de ces bornes ainsi que leur zone de couverture. La connexion Wi-Fi gratuite, ainsi installée, peut être captée dans un rayon d'une centaine de mètres autour de chaque équipement. Ces zones sont identifiées par des visuels avec un descriptif facilitant l'utilisation. Le déploiement a été prévu sur deux ans, à raison



de 22 communes par an. La commune de Saint Julien faisait partie du premier lot et a été équipée en décembre 2018. Ces bornes WIFI permettront aux utilisateurs de se connecter facilement et d'accéder, en premier lieu, au site de l'Office du tourisme de la destination Provence Occitane pour découvrir l'actualité et les atouts du territoire et bien entendu, au site municipal.

Notez enfin que, pour accéder à ce service et afin de le sécuriser, une adresse mail vous sera demandée. Nous restons persuadés que vous comprendrez aisément le sens de cette démarche et vous souhaitons bon web.



Remerciements

Suite aux intempéries du mois d'août dernier et après les actions qui avaient dû être entreprises à ce moment-là, la municipalité avait tenu à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin l'avaient aidée dans cette épreuve.

C'est ainsi qu'une rencontre autour du verre de l'amitié avait été organisée à la salle polyvalente afin que toutes ces personnes puissent se retrouver dans d'autres circonstances que celles qui les avaient réunies ce jour-là. L'affluence n'a pas été bien nombreuse pour ce petit rassemblement mais la convivialité était de mise.

Monsieur le maire en a profité pour féliciter tous



ces bénévoles qui, par leur gestes, leurs dons ou leurs actions ont permis de gérer une situation embarrassante. Chacun d'entre eux, quel que soit son domaine, sa fonction ou ses compétences, a contribué à la réussite de cette délicate opération. Enfin, Le Capitaine PERRIN, chef de la brigade de gendarmerie de Pont Saint Esprit a remercié, à son tour, toutes ces personnes pour leur dévouement à la bonne cause et n'a pas caché sa fierté d'appartenir à cette 'famille' Peyrolaise.

REPROCONCEPT

409, AVENUE KENNEDY - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT
REPRO.CONTACT@ORANGE.FR - TÉL. : 04 66 90 73 75

- ENSEIGNE / PANNEAU
- BANDEROLE
- HABILLAGE VÉHICULE
- AFFICHE
- TRACT
- CARTE DE VISITE
- LOGO
- TIRAGE DE PLAN
- AFFICHE FLUO
- PLAQUETTE PUB.
- OBJET ET TEXTILE PUBLICITAIRES
- CRÉATION GRAPHIQUE ...

Impression Haute Définition, très grand format sur tout support (verre, miroir, bois, PVC...), à plat jusqu'à 250 mm d'épaisseur

Déplacement et devis gratuits

Produit d'entretien
«Eco-Responsable»

Vente directe : Christine ROTH

06 32 57 53 16

christine.roth@languedoc-chimie.fr

LANGUEDOC CHIMIE

Gamme de produits spécifiques pour les professionnels
CS 90518 - 11 100 Narbonne Cedex

afaq
ISO 9001
ISO 14001
Qualité
Environnement
Après Certification

Chemin de l'Apparan

Orages du 9 août

La commune a énormément été impactée par les eaux de ruissellement qui ont provoqué de nombreux éboulements.

Il y a ceux que l'on ne pouvait ignorer comme sur le bord de la route de Salazac, ceux qui obstruaient les chemins ou il a fallu intervenir rapidement pour permettre les déplacements des riverains enfin ceux moins visibles.

C'était le cas du chemin de l'Apparan.

À cet endroit, sur 8 mètres de long et 3 mètres de haut, le talus en contrebas de la chaussée avait été emporté. Un peuplier risquait de tomber et d'entraîner dans sa chute une partie de la chaussée.

Dans un premier temps le peuplier a donc été coupé et non arraché puis l'entreprise Perez a fait l'enrochement du talus et nous l'en remercions car il a eu bien des difficultés pour trouver des



rochers. C'est donc 25 m² de talus qui ont été réalisés pour un coût de 3 900 euros.

Cette facture nous n'avons pas pu la payer immédiatement car le poste budgétaire relatif aux entretiens de voirie a été consommé avec les travaux précédents (100 000 euros au total).

Il a donc fallu voter une décision modificative pour prendre la somme sur un autre poste et l'injecter sur le compte voiries. Il est vrai qu'on nous a fortement conseillé (Préfecture DTTM, etc...) de réparer nos infrastructures endommagées et que l'on nous aiderait.

Rien de plus normal de régler les entreprises qui ont fait leur travail, mais pour l'heure au sujet des aides promises par l'Etat, on reste dans le flou on ne connaît pas ni l'échéance ni le montant !

Félicitations à Dame Tartine

Authenticité et saveurs

Une signature qui garantit aux consommateurs l'origine, la qualité, le respect de la saisonnalité, en deux mots : authenticité et saveurs.

Née en 2002 à l'initiative du conseil général, la démarche "Le Gard, Militant du Goût" vise à valoriser le patrimoine gastronomique gardois en facilitant la reconnaissance et la promotion des produits d'excellence.

Ces produits expriment la quintessence de notre agriculture et le savoir-faire de nos artisans et restaurateurs.

C'est lors d'un concours organisé par Le Gard, Militant du Goût, que l'atelier de Dame Tartine sis à St Julien de Peyrolas a obtenu la médaille d'or pour sa confiture de pêche blanche élaborée dans son laboratoire.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.



LA STEP (Station d'ÉPuration des eaux usées)

Traitement des boues

Les boues de la STEP sont stockées dans 6 bassins de 75 m³ où un « savant » mélange de roseaux (Phragmites) et d'aération les transforme et les sèche. Il arrive quand même un moment où il faut penser à vidanger les bacs ; Cela n'avait pas été fait depuis la construction et la mise en service de la STEP.

Deux solutions nous ont été proposées pour le traitement de ces boues :

1ère proposition : un plan d'épandage en parcelles agricoles et enfouissement. C'est une réalisation intéressante mais contraignante qui ne peut s'effectuer avant un an car il faut constituer un plan d'épandage (dossier administratif et réglementaire validé par les services de l'état et un planning épandage en parcelles agricoles).

2ème proposition : elle consiste à un

curage mécanique des lits plantés de roseaux, le chargement et le transport des boues vers le site de compostage de BIOVALOR, conventionné par l'agence de l'eau, qui se situe à Pont d'Isère (26600). Sur le site de compostage les boues sont mélangées, notamment avec des déchets verts broyés et ensuite, elles sont valorisées en amendement pour l'agriculture ou les jardins.

Compte tenu de la priorité des travaux pour ce projet, nous avons opté pour cette dernière. Quatre bacs ont été curés pour un tonnage estimé de 200 tonnes et un coût de 20 790 €.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Réforme du conseil d'administration



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est financé à près de 91 % par les Collectivités Territoriales du Gard. Dans ce pourcentage, le Département intervient pour (59,85%) et les Communes pour (40,15 %).

La loi de 1996 a laissé le soin au Conseil d'Administration composé de représentants des Communes et du Département de déterminer le

montant global des contributions de chaque financeur et d'en fixer les modalités de calcul de répartition entre ces collectivités.

Après 20 ans d'application d'un principe décidé lors de la mise en place de la départementalisation (en 1996) le conseil d'administration a jugé nécessaire de réformer celui-ci.

Une commission a donc été mise en place et après un travail important et de fructueux débats, des propositions ont été adoptées à la majorité par le C.A du SDIS du Gard le 18 septembre 2018.

A compter de 2019, les contributions seront donc calculées sur les principes suivants :

- DGF 40% de la population (résidents permanents + résidents secondaires) 1501 habitants pour St Julien de Peyrolas.
- Potentiel financiers 40% représentant toutes les

entrées financières de la Commune.

- Distance aux structures opérationnelles 10% (délai d'intervention en moyenne sur 3 ans).
- Charge opérationnelle 10% (nombre d'hommes et d'intervention en moyenne sur 3 ans).

Afin de rendre la réforme soutenable financièrement, il a été également décidé de répartir en 2 strates de population, l'ensemble des Communes.

- Communes - 3500 habitants (305 Communes)

- Communes + 3500 habitants (48 Communes)

Et de lisser la réforme sur les 8 ans à venir

Pour la commune de St Julien de Peyrolas notre

cotisation en 2018 est de 31 745,18 € ; elle devrait

baïsser un peu pour être de 30 611,31€ en 2020.

A titre d'information le SDIS du Gard (700 000 habitants) reçoit en moyenne 900 appels téléphoniques par jour.



Cantine et garderie

Inscriptions en ligne



Depuis la rentrée de septembre 2018, les inscriptions cantine et garderie se font en ligne par le biais du logiciel ARG Famille. La souplesse d'utilisation permet aux familles d'inscrire leurs enfants ou faire des modifications, jusqu'à la veille minuit pour le lendemain.

ARG Famille est un logiciel d'ARG Solutions qui permet le paiement en ligne TIPI. Toutefois, la mairie laisse la possibilité aux familles qui n'ont pas accès à internet, d'inscrire leurs enfants en se

déplaçant à la garderie aux heures d'ouverture chaque matin.

Au bout d'un mois d'utilisation, après quelques réajustements, nous constatons avec succès que le système fonctionne bien. Plus de 90 % des familles l'utilisent.

Pour rappel

Horaires de la Garderie périscolaire :
Matin : 7h00 / 9h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Soir : 16h45 / 18h30 le lundi, mardi et jeudi.

16h45 / 18h00 le vendredi.

Tarifs : demi-journée (matin ou soir) : 2,25 € / Journée (matin et soir) : 3,50 €.

Tarifs Cantine :

• Enfant : 3,00 € le repas (1,50 € à partir du 3ème enfant)

• Adulte (enseignants et personnel municipal) : 3,70 € le repas.

Aménagement déchetterie

Réglementation



Suite à des accidents mortels, comme des chutes dans des bennes, survenus en France dans plusieurs déchetteries, la réglementation

nationale de ces installations a évolué.

Cette réglementation vise principalement la prévention des chutes et collisions. Lorsque le quai de déchargement des déchets est en hauteur, un dispositif antichute adapté est installé tout le long de la zone de déchargement. Sur les autres parties hautes du site, comme la voie d'accès à la zone de déchargement, un dispositif est mis en place afin d'éviter notamment la chute de véhicules en contre bas.

Ainsi, afin de mettre en conformité l'ensemble des équipements gérés par l'Agglomération du Gard rhodanien, deux types d'équipement vont être installés au niveau de toutes les bennes de notre déchetterie : un dispositif de garde du corps avec système d'arrêt au sol pour les véhicules, une protection avec portail coulissant pour les bennes à gravats et végétaux.

Ces aménagements obligatoires seront déployés dans l'ensemble des déchetteries pour votre sécurité.

Assainissement

Font d'Orgues, clap de fin...

Après un périple de plus de quatre ans, semé de déboires, de péripéties et de remises en question, le chantier de mise en service du réseau d'assainissement des quartiers Font d'Orgues, Garidel, les Beaumasses est enfin terminé. Ce chantier, initié par la précédente municipalité, afin, entre autres, de raccorder le camping du Peyrolais à la station d'épuration devait desservir une vaste zone constructible dans les quartiers cités ci-dessus.



Malgré l'abandon de ce projet d'urbanisation, trop couteux et peu en rapport avec les nouvelles orientations de la loi NOTRE en général et de la révision de notre PLU en particulier, la mise en place de ce réseau n'a pas été abandonnée. Vous avez pu en suivre toutes les étapes au travers des différents bulletins municipaux et lors des cérémonies des vœux au cours desquelles ce projet était, systématiquement, évoqué. Le réseau est aujourd'hui terminé et opérationnel. Il va permettre à une quarantaine de foyers de s'y raccorder d'ici deux ans (durée légale de raccordement). Outre le fait que les branchements vont rapporter un petit subside à notre régie de l'eau, cette opération va surtout permettre de mainte-

nir dans de bonnes conditions le périmètre de sécurité du champ captant de notre réseau d'eau potable.

Les riverains, que nous tenons à remercier ici pour leur compréhension et la mansuétude dont ils ont fait preuve, ont donc jusqu'au 30 novembre 2020 pour réaliser leur raccordement. Un courrier, destiné à leur expliquer la méthode à suivre, leur a été adressé. Gageons qu'ils sauront tirer profit de cet investissement qui, malgré les attermoissements qu'il aura suscités, demeure un plus pour cette partie de notre commune.



Frelon asiatique : une prolifération contre laquelle nous devons tous lutter

Tenter de se prémunir face à sa prolifération

Souvent signalé sur Saint Julien, le frelon asiatique ne cesse de proliférer de manière inquiétante, au désespoir notamment des apiculteurs professionnels et amateurs. Il s'installe partout non seulement à la campagne mais également dans les jardins en milieu urbain. Il est invasif, prédateur mais également piqueur.



Le frelon asiatique a débarqué en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes, notamment les abeilles, est susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale. Il est donc important pour nous de les piéger. Nous vous donnons ici une méthode simple et peu coûteuse pour se débarrasser

de ces prédateurs. Un piège infallible !!!

Prendre une bouteille en plastique. Sans la remplir, faire un mélange de deux tiers de bière et un tiers de vin blanc (auquel on peut ajouter du sirop de cassis ou de grenade) et refermer la bouteille avec son bouchon.

Au-dessus de ce mélange, percer quatre trous de 8 millimètres de diamètre par lequel le frelon pourra entrer mais ne pourra pas ressortir.

Pendre la bouteille à une branche.

Attention cependant ! Il faut une bouteille avec un plastique pas trop souple pour plus de solidité et une entrée efficace. Et en plastique transparent, car les bouteilles rouges, vertes semblent bien moins attractives !?

Les avantages de ce piège sont :



Une entrée latérale comme sur les nids de frelons asiatiques, donc plus adapté que les pièges à guêpes et frelon commun qui ont une entrée sur le dessus. Et moins sensible à la pluie que les pièges avec une entrée sur le dessus. Ce mélange vin et bière donne un liquide alcoolisé à minimum 7° qui repousse les abeilles, ce qui évite de les piéger elles aussi. La capture des femelles fondatrices se fait dès le

printemps, donc maintenant et jusqu'en juin, tant en zones rurales qu'en agglomération. Elles sont à la recherche de protéines et de produits sucrés pour nourrir leurs petits. Ces femelles étant notamment attirées par la bière, il suffit, tout simplement, de leur donner ce qu'elles aiment, en fabriquant très facilement un piège efficace, à moindre coût. Prendre une femelle fondatrice au piège, c'est un nid en moins. À vos bouteilles !

Monument aux morts

Le monument relooké

Il a tenu la vedette pour la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre. Il a été, pour l'occasion, légèrement relooké. Cela devenait utile et avait été envisagé dans le cadre de la mise en valeur du village. Le monument aux morts, puisque c'est de lui dont il s'agit, avait bien besoin d'un aménagement destiné à le réhabiliter dans son environnement, oublié qu'il était derrière sa haie de lauriers amandes.

Nous avons donc essayé d'égayer son environnement en arrachant les haies décimées par la sécheresse de l'année dernière, en y faisant ériger quelques murets en pierres et en décaissant le sol

pour, prochainement, y semer de l'herbe ou y poser des dalles sur son devant. Le parc s'est ainsi vu doté de nouveaux bancs, s'intégrant mieux dans le paysage. Les agents municipaux ont installé un arrosage automatique afin que la végétation, essentiellement composée d'arbustes nouvellement plantés, ne souffre plus des caprices de l'été.

Le tout a été réalisé, grâce aux familles rurales que nous tenons à remercier ici, pour un coût relativement acceptable compte tenu des modifications apportées. Nous espérons, bien entendu, que ce lieu de mémoire soit conservé dans un état de propreté minimum dans l'intérêt de chacun.



Bureautique Informatique Papeterie

Fournitures de bureau - Papeterie
Fax - Photocopieur - Mobilier de bureau
Photocopies - Tampons - Rentrée des classes

Bureautique - Informatique
bureau - Cartes commerciales
classes - Cartouches d'imprimantes

**Sarl
B.A.C. II**

CALIPAGE

**Sarl
B.A.C.**

www.bac-calipage.com

Av. Charles de Gaulle
30130 PONT ST ESPRIT
Tél : 04 66 89 58 12
Fax : 04 66 89 58 17
E-mail : calipage@bac2.fr

Place Pierre Boulot
30200 BAGNOLS/CEZE
Tél : 04 66 89 45 57
Fax : 04 66 89 45 51
E-mail : sarlbac@wanadoo.fr

Mot du maire

Les contraintes de conception et d'édition d'un journal font que, lorsque vous lirez ces quelques lignes, les fêtes de fin d'année se seront passées et la période des vœux sera de l'histoire ancienne. J'espère que ces fêtes seront déroulées de la meilleure des façons et qu'elles vous auront apporté la joie de vous retrouver entre proches. Pour ma part, ce petit retard ne va pas m'empêcher de vous présenter mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

C'est une année qui s'annonce assez mouvementée, tout d'abord au niveau national où, si l'on comprend bien, le mécontentement de la population a débouché sur les manifestations que l'on connaît et à la réponse, très insuffisante d'après nos gilets jaunes, qu'a faite le Président. Affaire à suivre... Mais avec beaucoup d'attention car il ne serait pas impossible que les collectivités, encore une fois, subissent quelques dommages collatéraux.

Pour en revenir à notre quotidien qu'est la gestion des affaires communales, plusieurs orientations devraient être prises dans divers domaines. Sans privilégier une tâche plutôt qu'une autre, nous allons nous consacrer à Remettre à niveau un budget bien ébranlé, en 2018, par le coût élevé de la remise en état des biens publics mis à mal par les intempéries du 9 août. Nous vous avons fait part du montant des réparations (250 000 euros), impactant, d'autres opérations prévues et de fait, non réalisées. Sans oublier que cet effort ne nous permettra pas forcément de reconduire toutes les prévisions initiales.

Finaliser la modification de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) que nous avons confiée à un cabinet spécialisé et qui devrait déboucher sur une enquête publique et la rédaction du nouveau règlement à l'horizon 2020. Ceci pour faire bref car en réalité celle-ci doit s'appuyer sur des études à mener et dans un cadre bien délimité par les prérogatives de la loi NOTRÉ.

Reprendre, dans la mesure de nos possibilités budgétaires, la mise en sécurité de quelques tronçons de nos voiries communales en s'appuyant sur les dotations propres à ce domaine.

Rester attentif à l'utilisation croissante du réseau d'assainissement Font d'Orgues, récemment ouvert. Cela implique une surveillance de la correction des raccordements et de leur influence sur le traitement au niveau de la station. Station dont quatre bacs sur six viennent d'être curés suite à l'élaboration d'un programme de maintenance.

Enfin, bien entendu, se montrer vigilants sur le transfert de la compétence 'eau/assainissement' à notre EPCI de tutelle qu'est la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien à l'aube 2020. Cette vigilance devra porter sur plusieurs aspects; Tout d'abord, le mode de fonctionnement de cette entité au sein de sa nouvelle structure mais aussi, la mise à disposition du personnel communal affecté à cette tâche. Il apparaît évident que des discussions communes doivent avoir lieu cette année entre les protagonistes que sont les employés, la commune et l'EPCI.

Comme vous pouvez l'imaginer nous aurons besoin de toutes nos forces pour mener à bien ce que nous envisageons. Mais restons positifs en ce début d'année et puisque c'est la période des vœux, souhaitons que tout cela nous permette d'avancer encore un peu dans le développement de notre commune.

Sudoku

		8	9	2				
				8			9	
	4			1		5	6	
				5	6	1		
7		9						
	5							
				8			9	2
								4

4	5	8	1	3	6	7	9	2
2	9	7	6	8	4	5	7	1
6	1	8	4	5	7	9	2	3
5	8	5	4	7	9	2	3	1
4	7	2	9	1	8	3	6	4
3	6	1	5	4	7	9	2	8
9	4	8	3	2	5	6	1	7
7	9	4	2	3	1	8	5	6
8	3	7	1	5	6	4	9	2
1	5	6	8	9	2	7	4	3

Vue d'antan



Union Sportive Peyrolaise : Appel aux peyrolais

À l'occasion de son 70ème anniversaire, qui se déroulera en mai 2019, le club recherche auprès de la population locale d'anciennes photos, photocopies ou autres archives susceptibles d'agrémenter une exposition et un film qui sont en préparation pour cette occasion. Bien sûr, il s'agit d'un prêt et toutes les photos ou archives, seront restituées à leurs propriétaires, une fois leur copie faite. Nous lançons donc un appel à tous les anciens joueurs, anciens dirigeants ou supporters de vieille date pour nous aider dans cette quête. Merci.



(Déposer vos photos en Mairie ou auprès de Chrystelle Barnouin (Secrétaire du club))

Mots croisés

Horizontal

- 1 - Remettre sous pli
- 2 - Existente aux examens - Maire d'une commune de l'agglo
- 3 - Gaspilliez parfois
- 4 - Maire d'une commune de l'agglo
- 5 - Rouspétai - Conjonction - Canton Suisse(abréviation)
- 6 - Indéfini - C'est la clé - A son hymne
- 7 - Fleurs vivaces de la famille des salsifis
- 8 - A sa régie à St Julien - Asile
- 9 - Divinité - Réfuter

Vertical

- 1 - Maire d'une commune de l'agglo
- 2 - Terminaison - Partie du corps
- 3 - Maire d'une commune de l'agglo
- 4 - Aperçu - Massif du sud-est
- 5 - Ancien - Maire d'une commune de l'agglo
- 6 - Personnel - Terre détremnée
- 7 - Film Portugais
- 8 - Maire d'une commune de l'agglo
- 9 - Rabattu - Bénédiction papale
- 10 - Composée vivace à fleurs jaunes
- 11 - Aliment de base - Envie

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

Horizontal: 1. RENVELOPPER - 2. OPALUX - DELIR - 3. JETTER - 4. CHAMPETIER - 5. RALAI, ET, VD - 6. ON, USB, JOIE - 7. SCORSONERES - 8. EAU, ABRI - 9. DESSUS, NIER
Vertical: 1. ROYCAROS - 2. ER, HANCHE - 3. NADVAL - 4. YU, MAURES - 5. EX, PISSAS - 6. JE, BOUE - 7. ODETE - 8. PETITJEAN - 9. PUE, ORBI - 10. EPERVIERE - 11. RZ, DESIR